COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2020/01

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, , M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Andrée CLAVAT)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

OBJET : **Service Général Principal**
- **Compte Administratif 2019**
- **Affectation des résultats**
- **Compte de gestion 2019**

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
11 MARS 2020
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Alain FIORI, désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
APPROUVE le Compte Administratif 2019 qui se résume comme suit :

♦ **Section de Fonctionnement** :
- Dépenses = 899 631.48 €
- Recettes = 1 194 309.84 €

Excédent de clôture de 294 678.36 €

♦ **Section d'Investissement** :
- Dépenses = 856 710.38 €
- Recettes = 848 229.27 €

soit un déficit de 8 481.11 €
Report déficit N-1 298 175.28 €
Déficit de clôture de 306 656.39 €

Après que le Président ait rejoint la salle des délibérations
DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- **prélever** la totalité de l'excédent de Fonctionnement (294 678.36 €) pour l'affecter à la Section d'Investissement et combler, en partie, le déficit.
- Le déficit de la Section d'Investissement ramené à 11 978.03 € est reporté au Budget 2020 en Report N-1 «Dépenses».

ADOPTE le Compte de Gestion du Trésorier.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2020/02*

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, , M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Andrée CALVAT)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

OBJET : **Service «Eau et Assainissement»**
- **Compte Administratif 2019**
- **Affectation des résultats**
- **Compte de gestion 2019**

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
11 MARS 2020
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Alain FIORI désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
APPROUVE le Compte Administratif 2019 qui se résume comme suit :

♦ **Section d'Exploitation** :

- Dépenses = 176 178.92 €
- Recettes = 236 175.90 €

soit un excédent de	**59 996.98 €**
Report excédent N-1	**50 195.35 €**
Excédent de clôture	**110 192.33 €**

♦ **Section d'Investissement** :

- Dépenses = 49 213.42 €
- Recettes = 73 147.89 €

soit un excédent de	**23 934.47 €**
Report excédent N-1	**665 246.71 €**
Excédent de clôture	**689 181.18 €**

Après que le Président ait rejoint la salle des délibérations
DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- **REPORT**
  - de l'excédent d'exploitation soit 110 192.33 €
  - de l'excédent d'investissement soit 689 181.18 €

aux mêmes sections *en «Report à Nouveau»*,

ADOPTE le Compte de Gestion du Trésorier.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2020/03*

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, , M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Andrée CALVAT)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

OBJET : **Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»**
- **Compte Administratif 2019**
- **Affectation des résultats**
- **Compte de gestion 2019**

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
11 MARS 2020
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Alain FIORI désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
APPROUVE le Compte Administratif 2019 qui se résume comme suit :

♦ **Section d'Exploitation** :

Dépenses	=	0.00 €
Recettes	=	2 741.65 €
soit un excédent de		**2 741.65 €**
Report excédent N-1		**41 222.32 €**
Excédent de clôture		**43 963.97 €**

♦ **Section d'Investissement** :

Dépenses	=	501.64 €
Recettes	=	2 787.99 €
soit un excédent de		**2 286.35 €**
Report déficit N-1		**2 467.99 €**
Déficit de clôture		**181.64 €**

Après que le Président ait rejoint la salle des délibérations

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- **prélever** la somme de 181.64 € sur l'excédent de Fonctionnement (43 963.97 €) pour l'affecter à la Section d'Investissement et combler le déficit.
- Le solde de la Section de Fonctionnement ramené à 43 782.33 € est reporté au Budget 2020 en «Report à Nouveau».

ADOPTE le Compte de Gestion du Trésorier.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2020/04*

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Alain FIORI)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

OBJET : **Terrain Saint Estève**
Cession terrain cadastré Section C n° 1323
Monsieur et Madame GRECO Luc

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
12 MARS 2020
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant la demande de Monsieur et Madame GRECO Luc d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée Section C n° 1323 d'une superficie de 500 m² prélevée sur la propriété MICHEL acquise par délibération du 12 Février 2015,

A l'unanimité,

ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée Section n° 1323 d'une superficie de 500 m² pour le prix forfaitaire de 50 000 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer à signer l'acte translatif à intervenir entre Monsieur et Madame GRECO Luc et la Commune de MANE.

DIT que l'acte sera dressé par l'Etude de Maître Magali BOULNOIS-DERIEN, Notaire à BANON (AHP).

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2020/05*

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Alain FIORI)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

OBJET : **Terrain Saint Estève**
Cession terrain cadastré Section C n° 1324
Monsieur et Madame SELMI Abdelbasset et Selima

Le Conseil,

Considérant la demande de Monsieur et Madame SELMI Abdelbasset et Selima d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée Section C n° 1324 d'une superficie de 770 m² prélevée sur la propriété MICHEL acquise par délibération du 12 Février 2015,

A l'unanimité,

ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée Section n° 1324 d'une superficie de 770 m² pour le prix forfaitaire de 77 000 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer à signer l'acte translatif à intervenir entre Monsieur et Madame SELMI Abdelbasset et Selima et la Commune de MANE.

DIT que l'acte sera dressé par l'Etude de Maître Magali BOULNOIS-DERIEN, Notaire à BANON (AHP).

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
13 MARS 2020
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2020/06

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Alain FIORI)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

OBJET : **Terrain Saint Estève**
Cession terrain cadastré Section C n° 1325
Monsieur Benoit OLIVO et Madame Camille LARGE

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
12 MARS 2020
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant la demande de Monsieur Benoit OLIVO et Madame Camille LARGE d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée Section C n° 1325 d'une superficie de 1000 m² prélevée sur la propriété MICHEL acquise par délibération du 12 Février 2015,

A l'unanimité,

ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée Section n° 1325 d'une superficie de 1000 m² pour le prix forfaitaire de 100 000 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer à signer l'acte translatif à intervenir entre Monsieur Benoit OLIVO et Madame Camille LARGE et la Commune de MANE.

DIT que l'acte sera dressé par Maître Gérard TURLUR, Notaire Associé de l'Etude TURLUR – LANGELIN-DUPRIEZ- SULMONI, Notaires à FORCALQUIER (AHP).

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2020/07*

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Alain FIORI)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
- 8 AVR. 2020
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : **Eglise Saint André**
Restauration de la statue représentant Saint Laurent
Demandes de financements

Le Conseil,

Considérant les travaux intérieurs entrepris dans l'Eglise Saint André.
Considérant la restauration du mobilier qui s'avère nécessaire
Considérant la consultation réalisée pour la restauration de la statue représentant Saint Laurent.

A l'unanimité,

DECIDE de retenir M. Philippe CAPRON pour la somme de 4 400 € HT.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Conseil Régional 30%	Conseil départemental 20%	Autofinancement
4 400,00 € HT 5 280,00 € TTC	1 320,00 €	880,00 €	2 200,00 € 3 080,00 €

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental et du Conseil Régional.

AUTORISE Monsieur le Maire, à déposer les demandes de financements figurant dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2020/08*

Séance ordinaire du 10 Mars 2020

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*14*	*Date de la convocation :*	*04.03.2020*
- en exercice	*14*	*Date d'affichage :*	*04.03.2020*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille vingt, le dix Mars à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. VIEUX Christian

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Marie-Christine BERGAMASCHI (Procuration à Alain FIORI)
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à M. FIORI Alain)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine

SECRETAIRE : M. Alain FIORI

OBJET : **Travaux sur le réseau d'eau potable et la voirie suite aux intempéries du 1er décembre 2019.**
Demandes de financements au titre du FRAT « Solidarité inondation »

Le Conseil,

Considérant les intempéries survenues sur la commune le 1er décembre 2019.
Considérant les dégâts occasionnés par ces intempéries.
Considérant que la commune a été reconnue en état de catastrophes naturelles par arrêté du 12 décembre 2019.
Considérant les travaux de réparation des dégâts qui s'élèvent à la somme de 34 317 € HT.

A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Conseil Régional FRAT Solidarité inondation 25%	Autofinancement
34 317,00 € HT 41 180,40 € TTC	8 580,00 €	25 737,00 € 32 600,40 €

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional au titre du FRAT « solidarité inondation »
APPROUVE les conditions de subventionnement régional
AUTORISE Monsieur le Maire, à déposer les demandes de financements.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
15 AVR. 2020
REPUBLIQUE FRANCAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.